

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2012

Le Conseil municipal de la commune de BROU s'est réuni en séance ordinaire à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, maire.

Présents : M. MASSON maire, M. KIBLOFF 1^{er} adjoint, Mme SARRAZIN 2^{ème} adjointe, M. COTTEREAU 4^{ème} adjoint, Mme THIRARD 5^{ème} adjointe, M. PELLETIER 6^{ème} adjoint, Mme GASSELIN, M. RESTEGUE, Mme PILON, Mme LESIEUR, M. POYAT, M. GRANGER, M. MONACO, Melle WALUSINSKI, M. BLONDEAU.

Absents représentés : M. CAILLARD 3^{ème} adjoint (pouvoir à Mme SARRAZIN), Mme SALIN 7^{ème} adjointe (pouvoir à Mme THIRARD), Mme RICHE 8^{ème} adjointe (pouvoir à M. MASSON), M. GENTY (pouvoir à M. POYAT), Mme PLU (pouvoir à M. KIBLOFF), Mme VOUZELAUD (pouvoir à M. GRANGER), Mme HUET-CAILLARD (pouvoir à M. COTTEREAU), Mme FOUSSARD (pouvoir à M. BLONDEAU).

Absents non représentés : M. BERNARD, M. LALLET, Mme SCHEFFER-ARTH.

Secrétaire de séance : M. RESTEGUE.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 13 novembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

I - Débat d'orientation budgétaire 2013

Monsieur le maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire prévu à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Il est obligatoire pour les communes ayant une population au moins égale à 3.500 habitants. Son utilité réside dans la détermination des orientations budgétaires et des choix majeurs des élus pour le budget de l'exercice à venir. Il est une formalité substantielle et doit être débattu en Conseil municipal, dans le délai maximum de deux mois précédant le vote du budget.

Après avoir précisé que le DOB n'était pas sanctionné par un vote, Monsieur Masson donne la parole à Monsieur Kibloff qui procède à la lecture du document transmis à chacun des conseillers municipaux avec sa convocation, pour servir de base au débat à venir.

Le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB).

II - Tarifs communaux 2013

Monsieur Kibloff conserve la parole pour enchaîner sur le deuxième sujet à l'ordre du jour, le vote des tarifs communaux proposés par la commission des finances du 11 décembre 2012 pour une application au 1^{er} janvier 2013.

Les conseillers municipaux ont été destinataires de fiches récapitulatives détaillant précisément les propositions sur lesquelles ils ont à se prononcer.

Monsieur Kibloff précise que les augmentations proposées s'échelonnent entre 1,9 % et 2,5 % correspondant environ à l'inflation et sont arrondies pour en faciliter l'encaissement.

Monsieur Masson donne des précisions relatives aux droits de place qui seront évoqués un peu plus tard lors de cette séance lorsque sera abordée la délégation de service public des marchés et foires.

Monsieur Monaco remarque avec satisfaction que les tarifs de l'électricité au camping, qui n'étaient plus adaptés par rapport à la concurrence, ont été revus à la baisse.

Avis favorable à l'unanimité sur les tarifs proposés.

III - Conventions d'utilisation des équipements sportifs communaux et tarifs 2013

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil municipal que des conventions lient la commune au Conseil général, pour l'utilisation des équipements sportifs communaux par les élèves des collèges. Elles sont renouvelées par avenant, chaque année, pour tenir compte des nouveaux tarifs maximaux votés par l'assemblée départementale.

Ces mêmes tarifs horaires sont appliqués à la communauté de communes pour l'utilisation des équipements sportifs communaux par les élèves des écoles primaires et maternelles intercommunales et les accueils de loisirs.

A compter du 1^{er} janvier 2013 les coûts de location proposés sur l'avenant à la convention, sont :

<input type="checkbox"/> Gymnase	=	14,32 Euros
<input type="checkbox"/> Salle spécialisée	=	3,89 Euros
<input type="checkbox"/> Stade avec vestiaires	=	15,62 Euros
<input type="checkbox"/> Stade sans vestiaires	=	3,81 Euros
<input type="checkbox"/> Piscine	=	27,85 Euros

Avis favorable à l'unanimité pour l'application de ces tarifs.

IV - Demandes de subventions – Travaux 2013

Le Conseil municipal, dans le cadre de la préparation du budget primitif 2013, décide à l'unanimité de solliciter les subventions suivantes pour aider aux financements des travaux d'investissement :

1. Au titre du FDAiC (Fonds départemental d'aide aux communes)

Ravalement de la façade arrière de l'hôtel de ville

Subvention sollicitée : 16.394,64 Euros pour un montant de travaux de : 54.648,81 Euros hors taxes

Rénovation de la salle des fêtes

Subvention sollicitée : 12.554,27 Euros pour un montant de travaux de : 62.771,36 Euros hors taxes

Voirie

Subvention sollicitée : 35.544,00 Euros pour un montant de travaux de : 118.482,00 Euros hors taxes

Opération de sécurité : amélioration et sécurisation du cheminement piétons pour personnes à mobilité réduite – rue de la Chevalerie

Subvention sollicitée : 4.032,96 Euros pour un montant de travaux de : 13.443,20 Euros hors taxes

Installation d'une vidéo protection complémentaire et acquisition de cinq caméras (quatre pour les entrées de ville, une pour le collège)

Subvention sollicitée : 11.531,10 Euros pour un montant de travaux de : 38.437,00 Euros hors taxes

2. Au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux)

Réfection de l'éclairage du terrain d'entraînement de football

Subvention sollicitée : 4.436,12 Euros pour un montant de travaux de : 22.180,60 Euros hors taxes

Installation d'un container enterré en centre ville

Subvention sollicitée : 5.129,69 €uros pour un montant de travaux de : 25.648,43 €uros hors taxes

Rénovation de la salle des fêtes

Subvention sollicitée : 12.554,27 €uros pour un montant de travaux de : 62.771,36 €uros hors taxes

3. Auprès de la Région

Rénovation de la salle des fêtes

Subvention sollicitée : 12.554,27 €uros pour un montant de travaux de : 62.771,36 €uros hors taxes

Réfection de l'éclairage du terrain d'entraînement de football

Subvention sollicitée : 4.436,12 €uros pour un montant de travaux de : 22.180,60 €uros hors taxes

4. Auprès du SDE 28 (Syndicat départemental d'énergies d'Eure-et-Loir)

Réfection de l'éclairage du terrain d'entraînement de football

Subvention sollicitée : 4.436,12 €uros pour un montant de travaux de : 22.180,60 €uros hors taxes

5. Auprès de l'Etat (Préfecture d'Eure-et-Loir)

Installation d'une vidéo protection complémentaire et acquisition de cinq caméras

(quatre pour les entrées de ville, une pour le collège)

Subvention sollicitée : 15.374,80 €uros pour un montant de travaux de : 38.437,00 €uros hors taxes

V - Demandes de subventions sur le Fonds départemental de péréquation

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil que chaque année, la commune réalise des travaux ou des acquisitions qui, non subventionnés par ailleurs ou partiellement, sont éligibles au Fonds départemental de péréquation.

Afin de pouvoir transmettre au Conseil général les demandes de subventions au titre du Fonds précité pour les travaux et les acquisitions qui ont été réalisés au titre de l'année 2012, il propose à l'assemblée municipale d'adopter une délibération générale.

Adopté à l'unanimité.

VI - Indemnité de gardiennage de l'église

Monsieur le maire précise qu'une circulaire du 25 janvier 2012 maintient pour 2012 le montant de l'indemnité de gardiennage des églises communales fixé en 2011, à savoir :

474,22 €uros pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice de culte

119,55 €uros pour un gardien ne résidant pas dans la commune

Le Conseil municipal à la majorité des voix (deux abstentions : Monsieur Blondeau et Madame Foussard – pouvoir), décide de verser cette indemnité d'un montant de : 474,22 €uros pour l'année 2012, au prêtre qui réside à Brou.

VII - Attribution de la délégation de service public des marchés et foires

Monsieur le maire rappelle que la convention d'exploitation des marchés et foires de la commune signée le 5 janvier 2010 arrive à son terme le 8 janvier 2013.

En date du 2 octobre 2012, le Conseil municipal a accepté le principe du renouvellement de la délégation de service public des marchés d'approvisionnement et foires, et a autorisé le maire à engager la procédure administrative réglementaire.

L'avis d'appel à concurrence pour le renouvellement de cette délégation de service public a été publié dans l'Echo de Brou le 10 octobre 2012. Trois candidats ont sollicité l'envoi du cahier des charges de la consultation. Les propositions reçues ont été ouvertes en commission d'appel d'offres le 10 décembre 2012, qui a retenu le dossier de l'E u r l MANDON selon le détail suivant :

Redevance annuelle versée par le délégataire à la commune	Animations proposées
<p style="text-align: center;">34.500 €uros</p> <p>Plus prise en charge de l'électricité, du nettoyage, de l'élimination des déchets</p>	<p>Saint-Valentin – Pâques – Fête des mères – Fête des pères – Rentrée des classes – Fête du cidre – Noël – Distribution de cabas</p> <p>Marchés nocturnes avec animation et orientés : produits artisanaux, produits du terroir</p>

- Le Conseil municipal, considérant que l'E u r l MANDON a renouvelé sa volonté manifeste de favoriser la politique d'animation des marchés de la commune, et considérant le montant de la redevance proposé par le délégataire, à l'unanimité :**
 - décide de déléguer à l'E u r l MANDON l'exploitation des différents marchés d'approvisionnement et foires de la commune, et de l'autoriser à percevoir les droits de place pour l'occupation des parties de la voie publique affectées à cet usage et destinées aux denrées et marchandises sur les différents marchés et au stationnement des véhicules appartenant aux marchands, étalagistes ou grossistes.**
 - autorise le maire à signer la convention avec la Société E u r l MANDON, établie pour trois ans à compter du 9 janvier 2013 jusqu'au 8 janvier 2016.**
 - décide d'appliquer pour l'année 2013 les tarifs de droits de place fixés par délibération du 18 décembre 2012 et d'ajuster la redevance en conséquence, comme prévu au cahier des charges.**

VIII - Vente d'une surface du domaine public – rue de l'Egalité

Monsieur le maire informe les membres du Conseil que Monsieur Legendre, architecte, a présenté en mairie un projet d'agrandissement de l'école Saint-Paul sur la rue de l'Egalité.

Le projet empiète sur une surface publique en retrait de l'emprise de la voie publique. Monsieur Legendre souhaite que la commune vende cette portion de trottoir aux Sœurs de Saint-Paul afin que la construction projetée puisse s'implanter dans la continuité du bâti existant.

- Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le déclassement de cette portion de voirie du domaine public pour en permettre la vente et de solliciter l'avis des services du Domaine. Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette vente dont les frais inhérents seront à la charge de l'acquéreur.**

IX - Création de postes 2013

Monsieur le maire, comme chaque année en fin d'exercice et en prévision des promotions ou avancements de grades possibles du personnel communal en 2013 et pour permettre une nomination des agents promus au 1^{er} janvier de l'année, propose la création de :

- quatre emplois d'adjoint technique de 1^{ère} classe permanent à temps complet
 - deux emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe permanent à temps complet
 - d'un emploi d'agent de maîtrise principal permanent à temps complet
- Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création des emplois précités.**

X - Virements de crédits

Il convient de procéder en fin d'exercice à l'ajustement de certains articles budgétaires et d'autoriser en conséquence des virements de crédits pour un montant total de : 24.310 €uros.

☐ **Adopté à l'unanimité.**

XI - Syndicat Scolaire – Retrait des communes de Vieuvicq et Logron

Monsieur le maire informe les membres du Conseil que, lors de sa séance du 27 novembre 2012, le comité syndical du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Brou (S.I.S.S.) a accepté le retrait des communes de Vieuvicq et Logron, à compter du 1^{er} septembre 2013, en ayant statué sur les conditions patrimoniales et financières de ces retraits.

☐ **Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le retrait des communes de Vieuvicq et Logron à compter du 1^{er} septembre 2013, comme suit :**

- ☐ **conditions patrimoniales considérées sans objet, le S.I.S.S. de Brou ne possédant aucun patrimoine ;**
- ☐ **conditions financières : le montant de la participation des communes de Vieuvicq et Logron envers le S.I.S.S. est évalué à 300 €uros par commune (remboursement emprunt).**

et approuve la modification des statuts.

INFORMATIONS DIVERSES

☐ **Monsieur Masson :**

- Adresse ses félicitations à l'UCIA à l'occasion de la tenue de son marché de Noël.
- Remercie l'ensemble des annonceurs qui ont participé au financement du bulletin municipal et les personnes ayant contribué à sa réalisation.
- Rappelle que la traditionnelle cérémonie des vœux pour la nouvelle année se déroulera le vendredi 11 janvier 2013 à 18 heures.
- Fait part à l'assemblée de la distribution, le 20 décembre 2012, d'un petit présent aux résidents de l'EHPAD - maison de retraite « Les Orêlies » et des bons cadeaux aux broutaines et broutains de soixante dix ans et plus, d'une valeur de 17 €uros pour une personne seule et 24 €uros pour les personnes en couple.

TOUR DE TABLE

☐ **Mademoiselle Laure Walusinski** annonce qu'elle va remettre à l'issue de la présente réunion sa lettre de démission du Conseil municipal à Monsieur le maire. Elle précise que ses études sont terminées et que sa vie professionnelle va l'amener à s'éloigner de la région. Elle ajoute qu'elle ne pourra malheureusement plus assumer correctement son rôle de conseillère municipale et qu'elle a apprécié les années passées au sein du Conseil municipal.

Monsieur Masson la remercie pour son implication et son dévouement pendant ces quatre années et demie au service de la commune de Brou. Il annonce qu'il va contacter Monsieur David Houdière, suivant sur la liste « *Brou en 3D : Une équipe Dynamique, Disponible, Déterminée !* » pour la remplacer.

☐ **Monsieur Jacques Blondeau** demande si le maire peut donner aux membres du Conseil des informations sur les changements attendus aux seins des communautés de communes du département, en particulier la communauté du Perche-Gouet.

Un débat s'engage entre les conseillers municipaux après que Messieurs Masson, Restègue et Kibloff se soient exprimés sur ce sujet et notamment sur l'étude envisagée d'un rapprochement de cinq ou six communautés de communes autour de Châteaudun, à l'initiative de Monsieur Philippe Vigier, député.

- **Madame Françoise Thirard** se fait la porte parole de Madame Nathalie Salin, absente ce soir, pour dresser un compte rendu de la soirée organisée par le Conseil municipal des jeunes qui a rapporté : 348 € pour le Téléthon.
- **Madame Marie-Claude Sarrazin** informe le Conseil que les clés des appartements de la résidence de l'Ozanne ont été remises aux locataires le 30 novembre dernier.
- **Monsieur Marc Kibloff** informe le Conseil que dorénavant les pièces annexes aux Conseils municipaux seront adressées par mail aux conseillers possédant une boîte mail, comme pour la séance de ce soir. Les autres membres continuent de recevoir la version papier. Seule la convocation continuera d'être expédiée par courrier.
- **Monsieur Jacky Cottreau** remercie tous les participants au Téléthon qui a rapporté : 3.523 € à ce jour, la collecte réalisée par les pompiers de Brou n'étant pas encore comptabilisée.
- **Monsieur Gérard Restègue** aborde la réforme de l'organisation du temps scolaire dont l'application aura des répercussions sur les finances de la communauté de communes et des communes. Ce sujet fera l'objet de réunions au sein de l'EPCI et des communes.
- **Monsieur Philippe Masson** clôt la séance en souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année à tous les élus ainsi qu'à l'ensemble des broutaines et des broutains.

Fin de séance : 23 heures 20